

SPORTCULTURE 21th

VECTEUR D'AMBITIONS CITOYENNES



Une légitimité gagnée dans l'action

La légitimité du « Manifeste des enfants du 21^{ème} », déjà validé par plusieurs centaines de sympathisants de « Sportculture 21th », tient essentiellement au fait que les actions, mises en œuvre conformément aux articles qui le constituent, sont antérieures à son écriture.

Des actions dont l'opérationnalité légitime depuis plusieurs années la formulation de chacun des articles de ce « Manifeste des enfants du 21^{ème} », accessible à la rubrique éponyme du site <https://www.sportculture.net>

Une légitimité de l'**Article 1** établie dans les classes de CM2 de nombreuses écoles françaises, depuis 2019, lors de la présentation par « Sportculture 21th » de **personnalités** dont les parcours sportifs et culturels ont été les piliers de la construction de leur « art de vie ».



Une légitimité de l'**Article 2** établie par les « opérateurs de reliance » (selon l'énoncé d'Edgar Morin) qui, en symbiose avec les enseignants sur un quartier pilote depuis 2021, prennent en charge les enfants à la sortie de l'école, deux jours par mois, et les accompagnent dans une « **Pièce forum hors école** » afin de détecter et magnifier leurs « centres d'intérêts ».

Une légitimité de l'**Article 3** établie par ces mêmes opérateurs (animateurs de la ville ou de l'éducation populaire) qui, depuis 2021, conduisent les enfants dans les associations culturelles et les clubs de sport de leur quartier afin de leur faire découvrir « **in situ** » les activités pratiquées (séances d'entraînement et répétitions) et les incitent à s'inscrire à celles de leur choix.





Une légitimité de l'**Article 4**, établie depuis 2022, par les responsables des médiathèques et des bibliothèques qui proposent aux enfants des quartiers concernés **des ouvrages** (essentiellement narratifs) traitant des activités sportives et culturelles du type de celles existantes dans leur quartier et organisent les lectures à haute voix des textes choisis par eux.

Une légitimité de l'**Article 5**, établie depuis 2022 par les « professeurs des enfants concernés » qui, en symbiose avec l'« opérateur de reliance » amènent les enfants à imaginer et à construire le « **Projet collectif de leur choix** » qui provoque les questionnements, ... la curiosité ... et l'« envie d'apprendre ».



Une légitimité de l'**Article 6**, qui se concrétise en fin d'année par la délivrance, auprès des enfants, du « **Passaport pour Grandir** ».

Si les articles de ce « Manifeste des enfants du 21^{ème} » trouvent leur légitimité dans les actions entreprises et mises en œuvre dans plusieurs quartiers, ils la trouvent également dans les remarquables cérémonies des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 qui, avec créativité, ont magnifiquement associé le sport et la culture. De cette créativité, dont les enfants du 21^{ème} siècle ont besoin, dont les états ne peuvent se passer, et qui s'acquièrent dans les pratiques sportives et culturelles : concentration, dépassement de soi, travail en équipe, respect de soi, respect des autres, confiance en soi, adaptation à des lieux différents, adaptation à des environnements différents, ... Toutes qualités qui, en complément de l'acquisition des savoirs à l'école, s'acquièrent dans les clubs de sports et les associations culturelles positionnées comme d'authentiques « parties-prenantes » de l'éducation et vers lesquels le « périscolaire » doit les inciter à se rendre.

Une légitimité qui est un véritable tremplin vers une réelle intégration du sport et de la culture dans la « Grande chaîne de l'éducation des enfants ».

« **Porte magique - secret d'enfance** »

L'article 5 du « Manifeste des enfants du 21^{ème} » stipule que les enfants doivent « *participer à la réalisation d'un projet collectif (sculpture, spectacle, ouvrage, ...) les amenant à se sentir pour un temps « ambassadeurs de leur quartier ou de leur village* ».

Samedi 12 octobre de 10h à 11h, les enfants qui, dans le cadre de « Passaport pour Grandir » avaient participé avec le sculpteur céramiste Loul Combres à la conception de la sculpture « Porte magique - secret d'enfance » aboutissement sur leur quartier de cet article 5, ont eu la possibilité de retrouver devant la sculpture récemment positionnée sur la place du quartier, la directrice de l'école qui avait cogéré le projet, Aurélie Pircar ainsi que le sculpteur Loul Combres.



Diffusion du « Manifeste des enfants du 21^{ème} »

Dans des colloques nationaux

Dont la rencontre nationale « **Neuj'Pro** » des professionnel·le·s et des élu·e·s de la jeunesse qui s'est déroulée à Vichy du 9 au 11 octobre. Un évènement qui a permis aux 300 participants de réinterroger leurs pratiques et d'en découvrir d'autres.

A cette occasion le président de « Sportculture 21th » a pu présenter le manifeste en séance plénière et en détailler la mise en œuvre dans un atelier spécifique à partir de l'action « Passeport pour Grandir ».



Au sein des collectivités territoriales

Dont les communes périphériques des grandes villes et des métropoles qui mènent une politique affirmée d'accompagnement des scolaires avec des activités sportives et culturelles.

Ce qui est le cas de la commune de « **Jacou** » et de son maire Renaud Calvat qui, lors de la présentation du manifeste avait convié les élus de l'éducation, du sport et de la culture ainsi que les responsables d'associations culturelles, les dirigeants des clubs de sport et les directeurs des équipements publics potentiellement concernés.



Dans les « News » des think-tank

Dont le lettre « **Sursaut** » de l'association « Montpellier 20.50 » avec une introduction de son co-président Joseph Mornet :

« Dans le dernier numéro de sa Lettre Sportculture, son Président, Jean-pierre Faye, soulignait l'importance de pouvoir accueillir la mobilisation créée par les Jeux Olympiques, notamment en termes de capacité d'accueil dans les clubs sportifs.

Cette préoccupation rejoint celle de son association qui, depuis de nombreuses années, lutte pour la promotion d'une politique pédagogique dans les écoles primaires permettant de s'appuyer sur le sport et la culture et non sur les seuls acquis scolaires traditionnels ».



Le Site « Sportculture 21th »

<https://www.sportculture.net>

*Le portail « **A Propos** » permet d'accéder à la répartition, par secteurs d'activité des 6000 sympathisants qui reçoivent chaque mois la Lettre « Sportculture 21th » ainsi qu'à la répartition nationale des 20 ambassadrices et ambassadeurs « Sportculture 21th ».*

*Le portail « **131 Lettres mensuelles** » permet d'accéder aux Lettres mensuelles, éditées depuis février 2013, regroupées par thèmes : Société, Aménagement, Management, Politique publique, Grands évènements, Éducation.*

*Le portail « **Interventions** » permet d'accéder à plusieurs conférences données dans le cadre de « Sportculture 21th » et d'en visionner quelques extraits.*

*Le portail « **Ouvrages Jp F** » permet d'accéder à plusieurs ouvrages écrits et édités dans le cadre de « Sportculture 21th » ainsi qu'à des ouvrages en tant que co-auteur.*

*Le portail « **Manifeste des enfants du 21^{ème}** » permet d'accéder à ce manifeste ainsi qu'au « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives » et à plusieurs déclinaisons de terrain dont celles mises en œuvre sur Montpellier avec ses 10 points d'étapes - dernier le 29 avril 2024.*

Le Pacte opérationnel ainsi que plusieurs de ses déclinaisons sont également accessibles sur le site national de l'« Observatoire des Zones Prioritaires » : <https://www.ozp.fr/spip.php?article23279>